



QUÉBEC

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur
Le 1^{er} mai 2019

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

QUÉBEC
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen buccal complet		
01610		134,00 \$
Examen d'un spécialiste - Limité		
1 par période de 12 mois		
01611		71,00 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète		
1 par période de 60 mois.		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète et toute combinaison de radiographies intraorales (périapicales, interproximales et occlusales) dépassant 10 pellicules, ne seront pas couvertes conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02110		86,58 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules)		
Comprend des radiographies périapicales, interproximales et occlusales		
10 par période de 12 mois.		
02121		25,07 \$
02135		27,56 \$
02139		18,23 \$
02150		18,23 \$
Radiographie panoramique		
02610		69,50 \$
Radiographies céphalométriques		
02710		84,00 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
70430		253,46 \$
70441		158,95 \$
70442		303,13 \$
71205		194,87 \$
71206		137,75 \$
72105		308,55 \$
72235		395,25 \$
72236		336,14 \$
72305		184,58 \$
72325		233,57 \$
74230		288,15 \$
74240		363,67 \$
74611		340,00 \$
75115		248,00 \$

QUÉBEC
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.		
Code	Labo	Chirur
75215		318,38 \$
75315		408,13 \$
75316		296,83 \$
76945		1 071,85 \$
76955	L	861,34 \$
76960		210,80 \$
79615		143,25 \$
79710		925,72 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
<p>Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.</p> <p>Sédation au protoxyde d'azote et sédation orale (en tant qu'actes distincts ou actes combinés) 4 par période de 12 mois.</p>		
92305		216,47 \$
92335		281,02 \$
92355		336,14 \$

QUÉBEC
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination. Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen complet par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois par spécialité. Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01620		1 543,75 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04335		63,58 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04505		118,66 \$
3.0 ENDODONTIE		
Retraitement, Apectomie ou Obturation rétrograde		
Maximum viager de 1 retraitement, 1 apectomie ou 1 obturation rétrograde par dent		
72801		537,30 \$
72802		918,85 \$
72803		995,35 \$
72811		804,48 \$
72812		1 041,99 \$
72813		1 151,63 \$
72840		707,20 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72415		610,54 \$
72416		416,77 \$
72510		235,85 \$
73121		288,15 \$
75415		650,19 \$
75700		534,48 \$
76170		369,14 \$
76201		1 068,98 \$
76301		1 041,42 \$

QUÉBEC
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination. Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.		
Code	Labo	Chirur
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
94415		75,19 \$